



## PARCOURS J'ADMINISTRE LA FONCTION PERSONNEL

**53**  
FORMATIONS VIDEO  
de 8 minutes en moyenne



**DES APPORTS  
THEORIQUES**

en format PDF



**Environ 9 heures  
pour se former**

### PREREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Connaître les réglementations, formalités et outils relatifs à l'administration de la fonction personnel .

### PUBLIC VISE

- Personnes voulant se spécialiser dans les ressources humaines.  
- candidats au titre professionnel « Assistant ressources humaines ».

### EXPERTS FORMATEURS

- Ce parcours de formation est conçu à partir de vidéos enregistrées par des spécialistes des ressources humaines et diffusées sur Youtube. Forces a sélectionnés les vidéos pour leur pertinence et les a ordonnancées pour couvrir l'ensemble des points importants de l'administration de la fonction personnel.

## LES 53 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je connais les missions de la fonction ressources humaines
- 2/ Je connais la définition des RH et de leur gestion
- 3/ Je connais le rôle du chargé RH
- 4/ Je découvre la GPEC
- 5/ Je mets en place la GPEC
- 6/ Je crée une fiche de poste
- 7/ J'appréhende la définition d'une compétence
- 8/ Je connais le concept de marque employeur
- 9/ J'apprends à rédiger une offre d'emploi
- 10/ Je connais les principaux sites d'offres d'emploi
- 11/ Je sais recruter sur les réseaux sociaux
- 12/ Je sais recruter un apprenti
- 13/ Je sais recruter des stagiaires
- 14/ Je sais mener des entretiens de recrutement
- 15/ Je connais les spécificités d'un entretien de recrutement en visio
- 16/ Je collecte des informations sur un candidat
- 17/ Je connais le rôle des conventions collectives
- 18/ Je choisis la convention collective de mon entreprise
- 19/ Je connais les différentes composantes de la rémunération
- 20/ Je connais les compléments de rémunération exonérés de charges sociales
- 21/ Je gère les titres restaurant
- 22/ Je sais comment rembourser les frais de déplacement en véhicule
- 23/ Je sais comment rembourser les frais de transport en commun
- 24/ Je sais calculer un salaire net à partir du brut
- 25/ Je sais accueillir un nouveau salarié
- 26/ Je rédige un livret d'accueil des nouveaux salariés
- 27/ Je connais les formalités administratives d'embauche
- 28/ Je remplis la DPAA
- 29/ J'organise la visite médicale d'embauche
- 30/ Je mets à jour le registre unique du personnel
- 31/ Je conseille les salariés qui télétravaillent
- 32/ Je connais la réglementation de la période d'essai
- 33/ Je sais calculer les congés payés
- 34/ J'établis le planning des congés payés
- 35/ Je connais les règles concernant les absences pour la maladie
- 36/ Je gère les congés maternité
- 37/ Je gère les absences injustifiées
- 38/ Je gère les notes de frais
- 39/ Je rédige une lettre d'avertissement à un salarié
- 40/ Je gère une rupture conventionnelle
- 41/ J'établis une convocation à un entretien préalable
- 42/ Je connais les documents obligatoires en matière de santé, sécurité au travail
- 43/ Je contrôle l'existence du document unique des risques
- 44/ Je connais le fonctionnement de l'inspection du travail
- 45/ Je connais le fonctionnement des Prud'hommes
- 46/ Je mets en place les entretiens professionnels
- 47/ Je connais le fonctionnement du CSE
- 48/ Je prépare les élections du personnel
- 49/ Je rédige le procès verbal du CSE
- 50/ Je connais les règles concernant la participation et l'intéressement
- 51/ Je connais les fonctionnalités d'un SIRH
- 52/ J'applique le RGPD aux données du personnel
- 53/ Je découvre le logiciel Silae

### **i** Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site [service-public.fr](http://service-public.fr) pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>